

Médecins généralistes : prescrire mieux pour gagner plus

Les généralistes volontaires pourront bientôt conclure avec les caisses d'assurance maladie un contrat comportant des objectifs individuels, contre une prime pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros, annonce La Tribune (page 24). Ces médecins devront accroître "l'efficacité de la prescription médicale". Actuellement, à travers la maîtrise médicalisée, les praticiens s'engagent à faire des efforts de prescriptions : moins d'arrêts de travail, moins d'antibiotiques, d'anxiolytiques, de statines, plus de génériques...

L'assurance maladie souhaite passer progressivement d'un engagement collectif des médecins à un engagement individuel. Les généralistes sous contrat devront respecter d'autres objectifs : s'investir davantage dans la prévention, notamment en surveillant les dépistages du cancer ; assurer un meilleur suivi des patients atteints de pathologies chroniques, comme le diabète ou l'asthme, et participer à la permanence des soins, précise La Tribune. "Les généralistes qui auront respecté 100% des objectifs fixés par l'assurance maladie bénéficieront d'une dotation supplémentaire de "quelques milliers d'euros"." Certains évoquent la somme de 5.000 euros par an, mais "le montant n'est pas encore défini, il pourrait être calculé annuellement ou sur trois ans et dépendra du profil des patients du médecin", indique un connaisseur du dossier.

L'adoption de ce type de contrat individuel va faire l'objet d'une première réunion conventionnelle, le 10 juillet, entre l'assurance maladie et les syndicats de médecins libéraux. Le plus important d'entre eux, la CSMF, émet déjà des critiques. Quant à l'assurance maladie, elle espère que d'ici quelques années une majorité de généralistes aura opté pour le nouveau contrat individuel.

La radiothérapie sous surveillance

"Il y a globalement un déficit de personnel et clairement des insuffisances de qualité" dans les centres de radiothérapie, estime André-Claude Lacoste, président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), dans Le Monde (page 8). Après les graves accidents de surirradiation de patients survenus dans les hôpitaux d'Epinal et de Toulouse, l'ASN a décidé de mettre en ligne (www.asn.fr) tous les documents qui font suite aux inspections des centres de radiothérapie. Objectif : informer le public sur les insuffisances pouvant entraîner la survenue "d'événements indésirables".

Neuf centres (sur 180), dont ceux de Compiègne et de Creil (Oise), ont été jugés "à risque" et sont menacés de fermeture. Ils ont jusqu'au 7 juillet pour mutualiser leurs moyens avec un centre plus important ou pour pallier à leur problème de personnel. A l'échelle nationale, l'Autorité de sûreté nucléaire constate un manque "patent" de radiophysiciens et propose de doubler leur nombre, qui pourrait passer de 320 à 600 d'ici à 2011.

John Sutton